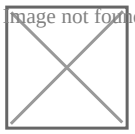

Constructeur immobilier se fait passer pour vendeur

Par **vasamena**, le **07/05/2012** à **08:05**

Bonjour,
Il y a quelques semaines j'ai mis un terrain en vente sur le net.
J'ai été contacté par un couple souhaitant acheter la moitié et me disant qu'un autre couple achèterai le reste pour construire avec le même constructeur. Les deux couples ont été mis en contact par le constructeur. En cours de démarche, j'ai prix contact avec leurs constructeur afin d'obtenir les plans de masses pour la demande de CU nécessaire à la vente. Le constructeur en profite, sans m'en parler, pour faire signer à mes acheteurs un papier de réservation du terrain (et sans me le remettre) et leurs met la pression en disant que s'ils ne signent pas le contrat de construction [s]JE[/s] vais vendre à un promoteur.
Je n'ai jamais confié le terrain à ce constructeur et ne comprends pas qu'il s'immisce puisque je vends en direct.

Que puis je faire?
Est ce légal de ce faire passer pour l'intermédiaire alors qu'il n'en est rien?

Vous en remerciant par avance,

Par **vasamena**, le **08/05/2012** à **13:10**

Up

Merci d'avance de votre aide.

Par **Afterall**, le **08/05/2012** à **17:03**

Bonjour,
A défaut de mandat précis donné au constructeur, sa démarche vis à vis des acquéreurs ne vous est absolument pas opposable...
Toutefois, on peut imaginer qu'il a voulu faciliter la transaction en mettant la pression sur les acquéreurs...
A vous de voir si cette attitude vous dessert et si vous avez des retours négatifs des acheteurs...

L'initiative du constructeur pourrait par exemple conduire à éviter l'insertion dans le compromis d'une condition suspensive de prêt : pas nécessairement désintéressant pour vous !

Par **vasamena**, le **30/05/2012** à **19:08**

Bonjour,
Je réponds tardivement mais voilà:
L'initiative du constructeur lui a surtout fait perdre ses clients!
La vente va avoir lieu mais la construction va se faire sans lui.
A vouloir brusquer les choses, voila ce qui arrive!

En tout cas, merci de vos réponses.

Par **magalie45**, le **07/10/2012** à **13:14**

Question épineuse en effet, ce constructeur est incorrect et son comportement plus que limite, il faut conseiller à vos futurs acquéreurs d'en changer, de notre côté nous avons prix un **lien modéré** près d'Angouleme, nous en sommes super content, le mieux est d'être toujours recommandé.

Magalie

Par **lexconsulting**, le **07/10/2012** à **17:18**

Ouh la la ...inscirption sur Legavox ce jour, 1er message....de la pub pour un constructeur en tapant sur le dos d'un autre...ça sent la concurrence déloyale tout ça magalie... vous ne savez pas où vous êtes tombée ici....!!

Enquête, enquête et vite....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés